

# Propositions des membres portant sur les politiques en matière de santé

## Comment présenter une proposition?

Les formulaires de présentation en ligne de propositions portant sur des questions de nature administrative et organisationnelle et sur des questions de politiques en matière de santé sont affichés sur [amc.ca](http://amc.ca).

Le processus de ce projet pilote est décrit ci-dessous.

### Propositions des membres portant sur des politiques en matière de santé (PPS)

- Les PPS porteront sur des questions de nature politique ou sur des lacunes dans une politique. Si l'on juge que la politique existe déjà, on en informera le parrain au stade initial.
  - On peut soumettre des PPS toute l'année. Elles seront évaluées par le Groupe d'étude des propositions portant sur les politiques en matière de santé. Le Conseil pourra ensuite les soumettre à un comité ou à un groupe de travail qui les examinera plus en détail ou consulter au besoin les membres, les AMPT, les sociétés affiliées, etc.
  - Les PPS approuvées par le Conseil d'administration comme politique de l'AMC seront ajoutées à la Banque des politiques de l'AMC (une base de données entièrement consultable contenant toutes les politiques en vigueur de l'AMC). On verra alors s'il y a lieu de les inclure dans les activités de représentation en cours ou de les réserver pour une future occasion de représentation. Les parrains et les membres sont invités à utiliser ces nouvelles politiques dans leurs propres initiatives de représentation. Les nouvelles politiques découlant des propositions des membres seront affichées sur [amc.ca](http://amc.ca) dès qu'elles seront disponibles.
1. Présentation d'une PPS (par un membre, une communauté de l'AMC, une AMPT, une société affiliée ou une autre partie prenante de la profession médicale) – **Chaque proposition doit être appuyée par 10 membres de l'AMC au moment de la présentation; le parrain remplit le formulaire en ligne, ce qui facilite l'inscription des appuis reçus.**
  2. **La PPS sera évaluée en regard des politiques existantes et des critères de recevabilité** (respect du plan et de l'orientation stratégiques, notamment sur le plan de la pertinence et de la compatibilité avec AMC 2020) – Un groupe d'étude des propositions approuvé par le CA et composé d'un échantillon représentatif de médecins évaluera d'abord si la PPS s'inscrit ou non dans le mandat de l'AMC. Si elle déborde du mandat, le parrain en sera informé. Dans le cas contraire, on passe à l'étape suivante.
  3. **Une analyse de la PPS et des critères de recevabilité sera effectuée pour déterminer la pertinence de la proposition en regard des politiques en vigueur ou des lacunes dans une politique.** Si la proposition est considérée comme politique existante, le parrain en sera informé. Si elle comble une lacune, on passe à l'étape suivante.
  4. On déterminera aussi si la PPS répond aux **critères secondaires** suivants :
    - a. Proposition qui ne suscitera probablement pas de débat ou d'opposition au sein de la profession (proposition non controversée).
    - b. Proposition dont la mise en œuvre nécessitera peu de ressources, voire aucune.
      - Une PPS qui répond aux critères a et b :
        - i) est, si elle est autonome, transmise au Conseil d'administration pour étude (voir étape 10);
        - ii) est, au besoin, développée davantage en collaboration avec le parrain, des membres experts ou des intervenants avant d'être envoyée au Conseil d'administration pour étude (voir étape 5).
      - Si une proposition ne répond pas à ces critères, on passe à l'étape 5.
  5. **Inviter les membres, les AMPT et les sociétés affiliées à étudier les PPS recevables et à établir des priorités pour les étoffer davantage** au moyen de plateformes électroniques comme les médias sociaux (p. ex., The Rounds), le forum électronique, les communautés d'intérêts et des sondages électroniques (tenir le CA et les membres au courant des progrès). Par la suite, la proposition passera à l'étape suivante, sera mise de côté pour étude future ou sera rejetée (en informer le parrain); selon l'intérêt qu'elle suscite, son importance et son urgence.
  6. **Étoffer davantage la proposition avec l'aide de membres, d'AMPT, de sociétés affiliées, de communautés de l'AMC et de participants au Sommet sur la santé ou à d'autres tribunes, ou par l'intermédiaire d'un groupe de travail utilisant des plateformes électroniques comme les médias sociaux** (p. ex., The Rounds), le forum électronique, les communautés d'intérêts et des sondages électroniques, selon le cas.
  7. **Soumettre les PPS développées au CA sous forme de projet de politique pour obtenir l'autorisation d'effectuer une consultation officielle** (puisque les parties prenantes clés n'auront pas toutes contribué aux étapes précédentes).
  8. **Consulter les membres, les communautés de l'AMC, les AMPT, les sociétés affiliées et d'autres parties prenantes au sujet du projet de politique** dans le cadre de discussions, par courriel ou au moyen de sondages électroniques.
  9. **Étudier les commentaires** reçus et les intégrer dans une nouvelle version du projet de politique.
  10. **Soumettre la politique au CA de l'AMC pour étude.** Si elle est adoptée, la diffuser aux membres (y compris au parrain), la verser dans la Banque des politiques et l'utiliser dans les activités de représentation (par le parrain, ou dans un communiqué, une campagne, un mémoire au gouvernement, etc.). Si elle n'est pas adoptée, en informer le parrain. Les parrains seront tenus au courant tout au long du processus.

**Remarque :** L'étape 4 permet de traiter rapidement les propositions qui répondent aux critères et de réserver les consultations (voir l'étape 5) pour les propositions qui nécessitent un dialogue courageux marqué par l'innovation et l'inclusivité.

## Propositions des membres portant sur les politiques en matière de santé (PPS) Protocole décisionnel

